



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

LP

Question écrite n° 76307

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale au sujet de la formation professionnelle des jeunes. En effet, depuis plusieurs années on ne peut que déplorer la diminution des effectifs au sein des lycées professionnels. De ce fait, de nombreuses sections ferment chaque année. Pourtant, on sait que ces filières professionnelles sont porteuses d'emplois et que nos industries ont besoin d'une main d'oeuvre formée et de plus en plus qualifiée. Aussi, et alors qu'une grande réflexion nationale est lancée sur l'avenir industriel de la France, elle souhaite connaître les mesures qu'il entend prendre pour inciter les jeunes femmes à s'orienter vers ces filières professionnelles.

Texte de la réponse

Deux types de mesures éducatives, fortement engagées depuis la rentrée 2009, sont de nature à valoriser l'enseignement professionnel. D'une part, la rénovation de la voie professionnelle s'est inscrite dans un plan de revalorisation de cet enseignement, avec le double objectif d'élever le niveau de qualification et de réduire les sorties sans diplôme. L'évolution des effectifs depuis 2008 permet, d'ores et déjà, d'observer que cette réforme a permis de conforter quantitativement et qualitativement cette voie de formation. En effet, à la rentrée 2010, les effectifs des lycées professionnels (publics et privés) ont augmenté de 1,5 % par rapport à ceux de la rentrée 2009. Après avoir baissé de 1,2 % entre 2009 et 2008, les effectifs de 2010 (685 280) retrouvent un niveau quasi équivalent à celui de 2008 (+ 0,3 %). La hausse des effectifs de CAP a contribué principalement à cette variation d'effectifs. Il faut aussi préciser que l'augmentation des effectifs de la voie professionnelle en 2010 s'avère un peu plus forte que celle de l'ensemble du second degré (+ 0,3 %). La voie professionnelle représente en 2010 12,9 % des effectifs du second degré, soit la même proportion qu'en 2008 et 2009. Par ailleurs, les flux d'entrants dans cette voie de formation (effectifs de première année) pour la rentrée 2010 s'élèvent à 249 881 et ont progressé de 0,3 % par rapport à 2009. Enfin, les effectifs attendus dans cette voie à la rentrée 2011 laissent présager une augmentation de près de 1 % (pour les lycées professionnels publics). Il faut ajouter que cette rénovation offre la perspective à un maximum de jeunes d'obtenir un diplôme professionnel de niveau IV et, pour tous, d'obtenir un diplôme de niveau V. Ainsi, à la rentrée 2010, plus de 16 % des élèves de terminale CAP ont accédé à une classe de première professionnelle alors qu'ils n'étaient que 0,2 % en 2008. Cette poursuite d'études facilitée constitue notamment un des éléments d'attractivité pour cette voie. D'autre part, pour faire connaître cette voie de formation, le parcours de découverte des métiers et des formations (PDMF) a été mis en place dès la classe de 5e pour tous les élèves. Son objectif est de permettre à chaque élève de construire son parcours de la façon la plus éclairée possible pour fonder ses choix d'orientation sur des bases solides. C'est un parcours au cours duquel l'élève pourra : appréhender des métiers différents à tous les niveaux de qualification, relevant de plusieurs champs professionnels, en dehors de tout préjugé sexiste ; découvrir les différentes fonctions des entreprises et des administrations ; connaître l'ensemble des voies de formation que lui offre le système éducatif. De multiples activités qui impliquent l'élève sont mises en oeuvre dans ce parcours : recherche active d'informations, découverte des voies de formation, séquence d'observation en milieu professionnel, journée dans un lycée, lycée professionnel ou centre de formation d'apprentis, entretien

personnalisé. Ce parcours s'appuie, entre autres, sur des partenariats actifs avec les grandes fédérations professionnelles, les représentants des grandes entreprises ainsi qu'avec les chambres consulaires. Le correspondant « école-entreprise » de chaque académie travaille en lien avec les services d'orientation et les établissements. Les conditions sont ainsi créées pour que garçons et filles soient mieux informés sur l'ensemble des parcours possibles, tant en termes de formations professionnelles que d'insertion professionnelle, et puissent ainsi élargir leurs choix d'orientation.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76307

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 avril 2010, page 4158

Réponse publiée le : 8 novembre 2011, page 11834